

## COMMUNE DE BUSSAC

### CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

Le 10 juillet 2020, le Conseil Municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h00 à la salle des fêtes pour examiner les points portés à l'ordre du jour.

Sont présents : Bernard Merle, Dominique François, Marie-Hélène Le Pemp, Stéphane Brethonnet, Arnaud Delfaud, Viviane Lassalle, Thomas Bathellier et Marie-Josée Jullion.

Sont absents excusés avec pouvoir : David Diligeard et Anne-Karine Pauwels.

Est absent excusé : Laurent Cayzac.

**Marie-Hélène Le Pemp est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

Le quorum est atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

#### **1- Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 1 juillet 2020.**

L'approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 01 juillet 2020 est reportée au prochain conseil municipal.

#### **2- Lecture des délibérations :**

##### **2-1) Votées lors du conseil municipal du 04/06/2020.**

- N°2020-11 : Détermination des montants des indemnités des adjoints
- N°2020-12 : Remise gracieuse des loyers des locataires du Presbytère pour le mois de juin 2020
- N°2020-13 : Vote des taux d'imposition 2020
- N°2020-14 : Désignation des représentants, titulaires et suppléants, des syndicats
- N°2020-15 : Délégation du Conseil Municipal au Maire
- N°2020-16 : ventilation de l'indemnisation AXA entre Budget principal et budget Assainissement
- N°2020-18 : Convention d'accueil scolaire avec l'école de Lisle

##### **2-2) Votées lors du conseil municipal du 01/07/2020.**

- N°2020-16 : Affectation du résultat budget principal
- N°2020-17 : Affectation du résultat Budget assainissement
- N°2020-18 : Vote budget Primitif commune 2020
- N°2020-19 : Vote budget Primitif assainissement 2020
- N°2020-20 : Adressage-modification noms des voies de la commune
- N°2020-21 : Désignation des membres de la CCID
- N°2020-22 : Déplacement panneau entrée de Bussac sur la route du cimetière

#### **3- Vote en vue des sénatoriales du 27 septembre 2020 pour désigner le délégué titulaire et les délégués suppléants.**

Le nombre de titulaires et de suppléants est fixé par arrêté préfectoral en fonction du nombre total d'habitants de la commune. Pour la commune de Bussac, il faut élire un

délégué titulaire et trois délégués suppléants. Les communes de moins de 1000 habitants doivent élire les délégués et les suppléants au scrutin secret majoritaire à deux tours.

- **Election du délégué titulaire :**

Candidat : Bernard Merle

Bernard Merle a été élu à l'unanimité (10 pour, 0 blanc, 0 nul).

- **Election des délégués suppléants :**

Candidats : Dominique François, Marie-Hélène Le Pemp, Stéphane Brethonnet.

Dominique François, Marie-Hélène Le Pemp et Stéphane Brethonnet ont été élus à l'unanimité (10 pour, 0 blanc, 0 nul)

#### **4- Délibération - N° 20250-23 : Vote pour la modification de la dénomination de certaines voies de la commune pour l'adressage**

Le Maire expose les modifications, des noms des voies, souhaitées par les habitants de quelques secteurs, et indique qu'après validation par l'ATD (Agence Technique Départementale) ces noms seront consultables en mairie.

**Le conseil municipal approuve unanimement les modifications**

#### **5- Délibération N°2020-24 : Décision modificative N°1-BP Assainissement :**

Afin de pouvoir rectifier le Budget Primitif Assainissement en déséquilibre de 0.60€, après avis du Percepteur et proposition de celui-ci, il convient de procéder à une décision modificative comme suit : Débiter de 0.60€ le compte 2315, chapitre 23 de la section investissement et créditer 0.60€ le compte 61523, chapitre 11 de la section fonctionnement.

**Le conseil municipal approuve unanimement la modification.**

#### **6- Questions diverses**

- Un propriétaire de Bussac amené à emprunter régulièrement la route du Bas Picot demande s'il serait possible de faire nettoyer et couper des branchages débordant sur la voie publique.

Monsieur Le Maire indique qu'il va faire le nécessaire pour informer la propriétaire.

- Suite à la réunion avec le représentant du SMCTOM de Nontron, Mr Le Maire informe l'assemblée de la définition des points d'apport volontaires (PAV) sur la commune de Bussac. Le nombre de points serait réduit à 8. Leur localisation est en cours. Une information vous sera communiquée lorsque les emplacements auront été validés par signature d'une convention avec les riverains de ces PAV.

**La séance du Conseil municipal est levée à 21H50.**

Le maire,  
Bernard MERLE.



La secrétaire,  
Marie-Hélène Le Pemp.

